



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
25	25	17	20

Séance du jeudi 27 novembre 2025
à 19h00

Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE,

Bons de pouvoir : Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. BRUNET à M. GORRIS, Mme BONNIEL à Mme DE LAURADOUR,

Était absent excusé : M. BOMO,

Étaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH,

N°83_DEL_2025 OBJET – DM n°3 du Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires du Budget principal, comme suit.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
R-70323-020 : Redevance d'occupation du domaine public	0,00 €	0,00 €	11 642,51€	0,00€
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	11 642,51€	0,00€
R-7817-020 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00€	11 642,51€
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00€	11 642,51€
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	11 642,51€	11 642,51€
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 :

ADOpte la DM n°3 pour le Budget Principal telle qu'exposée ci- avant,



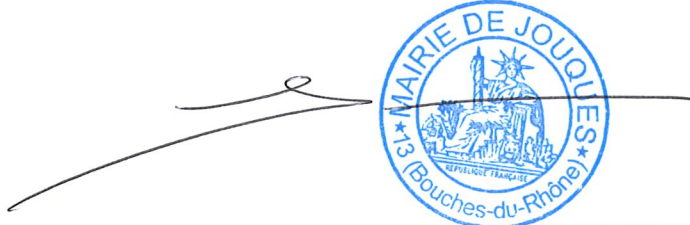
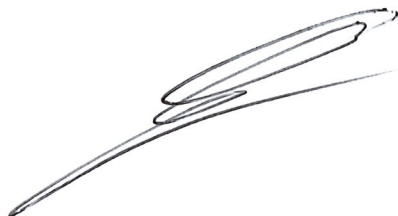
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 27 novembre 2025
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/12/2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20251127-83_DEL_2025